

2017 - 2018

RAPPORT

ANNUUEL

EUROPEAN BUILDERS CONFEDERATION



LA VOIX DES ARTISANS ET PME DE LA CONSTRUCTION EN EUROPE

MEMBRES

D'EBC

- ① AUTRICHE
- ② BELGIQUE
- ③ CROATIE
- ④ FRANCE
- ⑤ FRANCE
- ⑥ FRANCE
- ⑦ HONGRIE
- ⑧ ITALIE
- ⑨ ITALIE
- ⑩ LETTONIE
- ⑪ LUXEMBOURG
- ⑫ PAYS-BAS
- ⑬ POLOGNE
- ⑭ ROUMANIE
- ⑮ SLOVAQUIE
- ⑯ SLOVÉNIE
- ⑰ ESPAGNE
- ⑱ SUISSE



WKÖ - *Chambre économique fédérale d'Autriche*



BOUWUNIE - *Fédération flamande des PME de la Construction*



HOK - *Chambre des métiers et de l'artisanat de Croatie*



CAPEB - *Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment*



CNATP - *Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage*



SNSO - *Syndicat National du Second-œuvre*



IPOSZ-EKKS - *Confédération hongroise des artisans – section construction*



ANAEP - *Association italienne des artisans de la construction et de la peinture*



CNA COSTRUZIONI - *Confédération italienne des artisans et PME – section construction*



LBA - *Association des constructeurs de Lettonie*



FDA - *Fédération des Artisans – section construction*



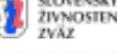
AFNL - *Confédération néerlandaise des entrepreneurs de la construction et des infrastructures*



ZRP - *Association des artisans polonais – section construction*



UNPR - *Association des employeurs de Roumanie – section construction*



SZZ - *Association slovaque des artisans*



OZS - *Chambre des artisans de Slovénie – section construction*



CNC - *Confédération nationale des constructeurs – section PME*



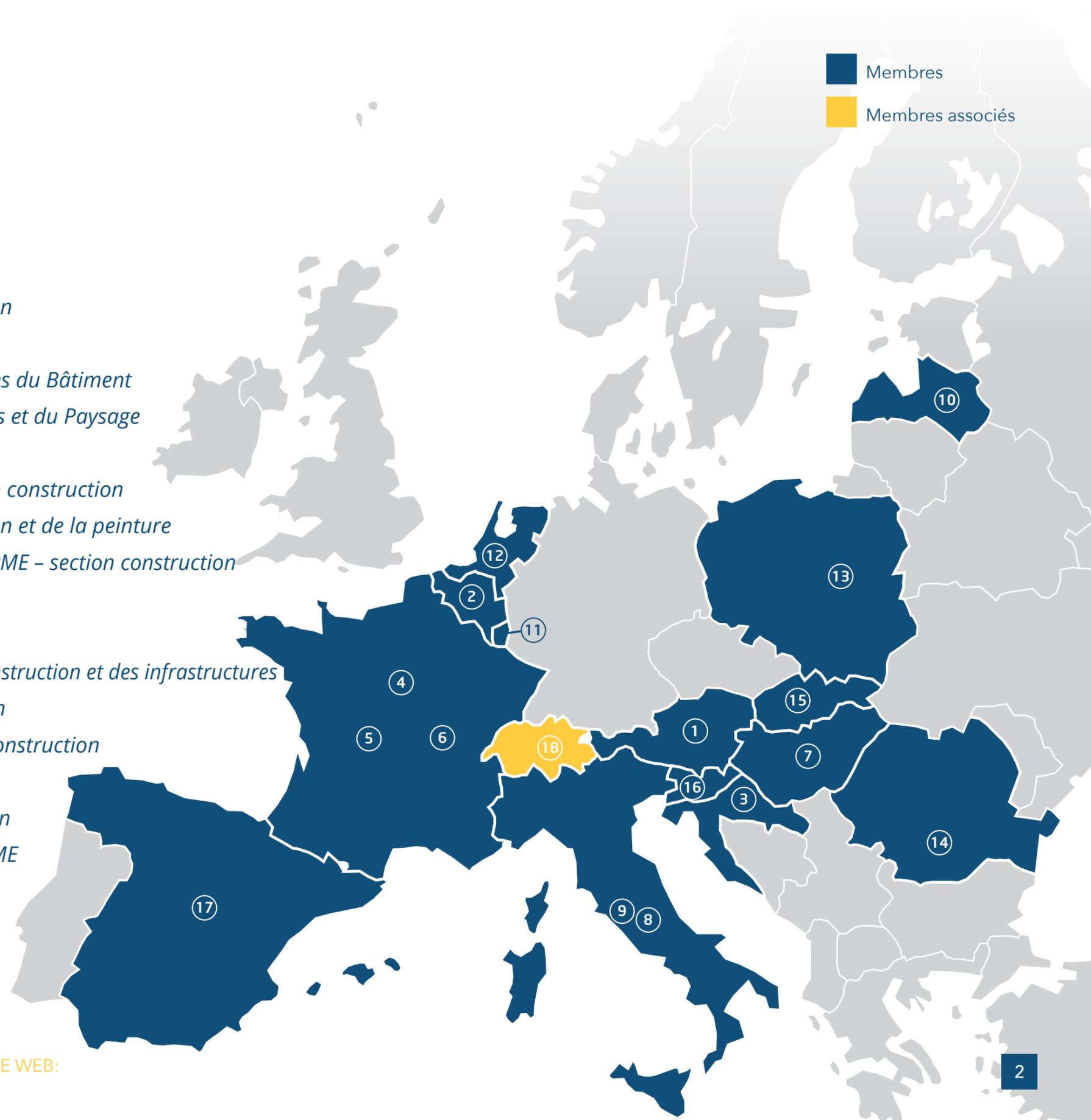
FGMB - *Fédération Genevoise des Métiers du Bâtiment*



EBC est membre de l'UEAPME
et un membre fondateur de SBS



LE RAPPORT ANNUEL D'EBC 2017 - 2018 EST DISPONIBLE SUR LE SITE WEB:
WWW.EBC-CONSTRUCTION.EU



AVANT-PROPOS

DU PRESIDENT



© EESC

Avec une équipe renouvelée, le secrétariat d'EBC s'est assuré que les intérêts de nos membres restent présents et actifs au sein des institutions européennes. Notre organisation a continué à anticiper et à répondre aux développements rapides connus par notre secteur de la construction, tout en s'agrandissant. Aujourd'hui, la voix de 18 associations nationales d'artisans et de petites et moyennes entreprises de 15 pays européens est entendue dans les arènes européennes et internationales.

Aujourd'hui, nos PME et artisans de la construction sont de plus en plus confrontés aux bouleversements qu'entraîne la révolution numérique. Les maquettes numériques, les supports numériques, l'impression 3D et d'autres développements technologiques vont continuellement remodeler nos méthodes et techniques habituelles. Les outils numériques peuvent constituer des facteurs clés pour une productivité accrue menant à des bâtiments de meilleure qualité et plus efficaces sur le plan énergétique, construits plus rapidement, avec des coûts réduits.

Combiner technologie et tradition rend également notre secteur plus attractif pour les femmes et les jeunes, grâce au nombre croissant de nouvelles professions de haute qualité qui requièrent des compétences numériques et écologiques. Dans cet esprit, et pour contribuer à l'Année européenne du patrimoine culturel, EBC a décidé de mettre au cœur de sa Conférence annuelle 2018, à Paris, le lien entre ses PME, le savoir-faire des entrepreneurs et artisans, l'efficacité énergétique et les bâtiments historiques.

EBC remplit parfaitement la mission assignée par ses membres, comme le prouvent les résultats obtenus dans des dossiers complexes tels que la révision des directives sur le détachement des travailleurs, la coordination des systèmes de sécurité sociale, les agents cancérogènes, la performance énergétique des bâtiments et le Fonds européen pour les investissements stratégiques. En outre, le respect des exigences en matière de santé et de sécurité et la normalisation européenne demeurent des préoccupations prioritaires pour nos collègues chefs d'entreprise du

bâtiment. EBC entend s'impliquer davantage dans des projets européens avec pour but final de renforcer techniquement notre organisation et d'élargir notre réseau.

J'ai eu l'honneur et le privilège d'être le Président d'EBC depuis 2015. Au cours de ces années, j'ai constaté combien de nouveaux partenariats et talents ont apporté une dynamique nouvelle et des idées innovantes aux activités d'EBC: je n'ai aucun doute sur l'avenir d'EBC. Au moment où je me prépare à passer le flambeau à mon successeur, je tiens à remercier toutes les personnes qui constituent la famille d'EBC pour le soutien et la confiance qu'ils m'ont accordée ces dernières années. Pour l'avenir, permettez-moi de vous assurer qu'EBC continuera à dialoguer avec succès avec les principaux acteurs du secteur de la construction et les institutions européennes pour représenter et défendre les petites et moyennes entreprises de la construction en Europe.

PATRICK LIÉBUS
PRÉSIDENT D'EBC

PRÉSENTATION

D'EBC

EBC: LA VOIX DES ARTISANS ET DES PME DE LA CONSTRUCTION À BRUXELLES

Un nombre croissant de réglementations nationales découle de la transposition de la législation européenne dans la législation nationale, tout particulièrement dans des domaines tels que l'énergie, la normalisation, l'environnement et les questions sociales. Ces actes législatifs européens définissent les objectifs que les pays de l'UE doivent atteindre, avec un impact direct sur les PME, spécialement dans le secteur de la construction, où les PME ont besoin d'un environnement favorable, tant au niveau national qu'europpéen, pour se développer.

Six associations nationales représentant des PME et artisans de la construction de différents pays européens ont uni leurs forces pour fonder en 1990 **la European Builders Confederation (EBC)**, une organisation professionnelle européenne représentant des associations nationales d'artisans et de micro, petites et moyennes entreprises du secteur de la construction.

Avec 6 membres à ses débuts, aujourd'hui nous représentons 18 membres à part entière. Le secrétariat de l'organisation **se situe à Bruxelles**, au cœur de l'Europe, et garantit que la voix des PME et des artisans de la construction soit entendue lors de l'élaboration des politiques européennes. Membre de l'Association européenne de l'artisanat et des PME (UEAPME), nous sommes également un membre fondateur et partenaire du projet de Small Business Standards (SBS), l'association qui représente les PME dans le système de la normalisation.

EBC ACCUEILLE UN NOUVEAU MEMBRE EN 2018

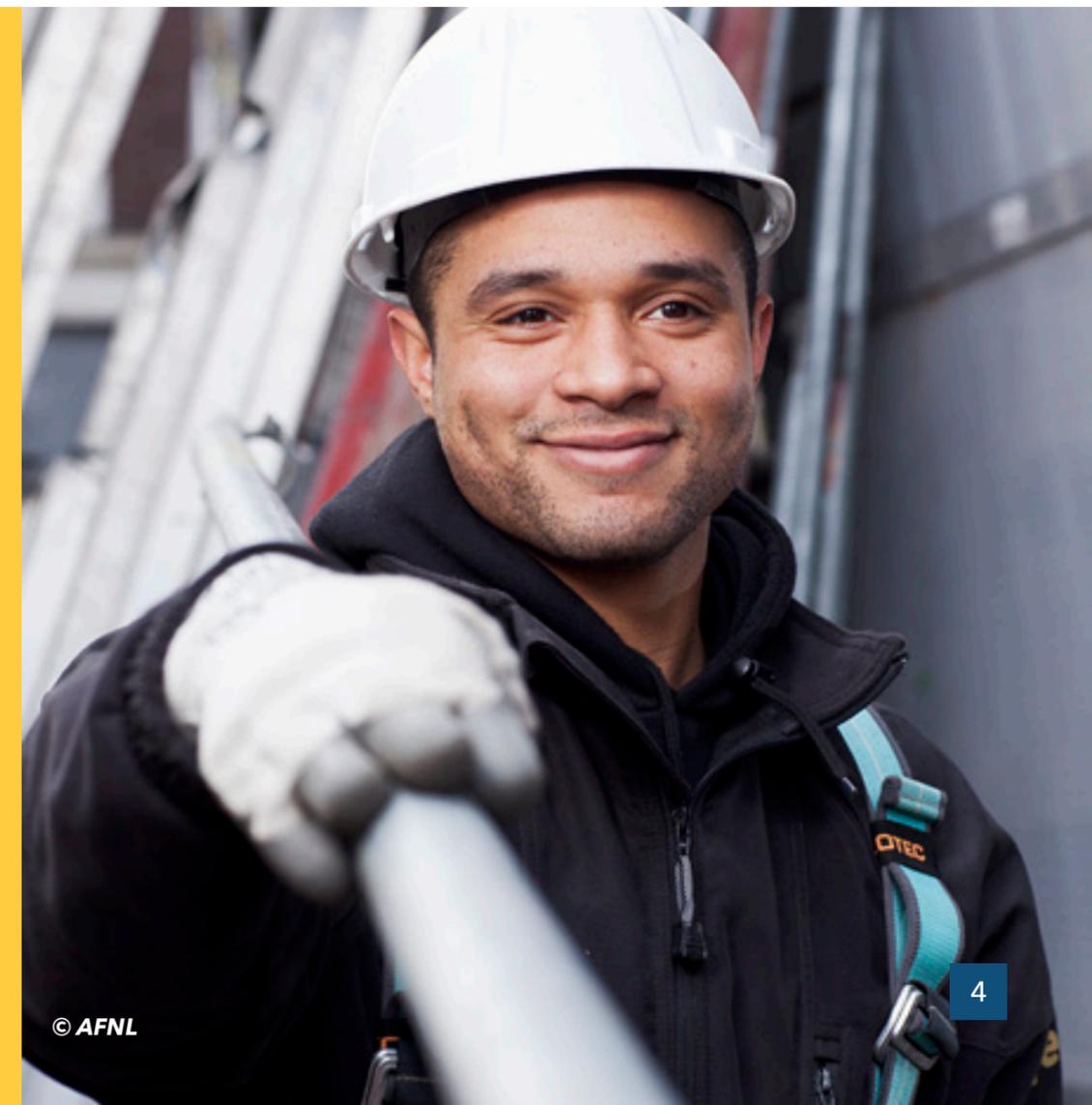
EBC a eu le plaisir d'accueillir un nouveau membre en 2018, l'Association slovaque des artisans, SZZ. EBC travaille d'ores et déjà avec ses collègues slovaques afin d'échanger les meilleures pratiques, de développer des initiatives conjointes et d'avoir une voix commune au niveau politique européen. Grâce à ce nouveau membre, EBC élargit sa représentativité géographique et sectorielle, ce qui permet à encore plus de PME de la construction d'être entendues en Europe.

NOTRE MISSION: ANTICIPER, ÉCHANGER, SE POSITIONNER ET ENSUITE AGIR

Nous représentons, défendons et promovons les intérêts des artisans et des PME de la construction, en étroite coordination avec nos organisations membres nationales. Avec 18 membres dans 15 pays, nous travaillons ensemble pour faire entendre la voix des PME de la construction aux décideurs européens.

NOTRE MISSION CONSISTE À:

- garantir que les besoins spécifiques des PME et artisans de la construction soient pris en considération lors du processus législatif européen, en vue de **créer un environnement économique favorable aux PME** qui leur permette de devenir le moteur de la **croissance économique durable** en Europe.
- mettre en avant **la contribution des PME de la construction lors du processus de décision européen**, dans des domaines comme la durabilité, l'efficacité énergétique, la santé et sécurité au travail, l'entrepreneuriat, l'accès des PME aux marchés, la normalisation et la concurrence loyale au sein du marché intérieur, et bien d'autres.
- améliorer **la compréhension du rôle des PME de la construction**, la grande majorité du secteur, pour l'emploi et le développement durable, tout en permettant aux PME d'être écoutées par les institutions européennes, les organisations européennes de normalisation et les organisations internationales.
- donner la possibilité aux représentants des petites et moyennes entreprises de la construction de participer au **dialogue social sectoriel européen**, ainsi augmentant et renforçant sa pertinence et son impact. Le dialogue social est crucial pour une économie saine, néanmoins il doit être réellement représentatif pour bien fonctionner. C'est pourquoi EBC demande à être incluse comme un membre à part entière du Comité de dialogue social européen pour la construction, afin d'y partager l'apport de ses constructeurs sur des thématiques sociales importantes.



© CNC

© AFNL

STRUCTURE

D'EBC



PRÉSIDENT
Patrick LIÉBUS
(CAPEB, France)



VICE - PRÉSIDENT
Rinaldo INCERPI
(CNA Costruzioni, Italie)



PAST - PRÉSIDENT
José Antonio
CALVO DELGADO
(CNC, Espagne)



TRÉSORIER
Nicolas RUFENER
(FMB, Suisse)



**COMMISSAIRE
AUX COMPTES**
Patrick KOEHNEN
(FDA, Luxemburg)



**PRÉSIDENT DU FORUM
CONSTRUCTION
DE L'UEAPME**
Philippe
VAN NIEUWENHUIZEN
(AFNL, Pays-Bas)

L'ÉQUIPE



**SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL**
Eugenio QUINTIERI



**CHARGÉE
POLITIQUE**
Ann-Cathrin RÖNSCH



**CHARGÉ
POLITIQUE**
Fernando SIGCHOS JIMÉNEZ



**CHARGÉE DE COMMUNICATION
ET DES RELATIONS PRESSE**
Alessandra FLORA



**CHARGÉ
DE NORMALISATION**
Adam PINNEY



**STAGIAIRE EN COMMUNICATION
ET AFFAIRES PUBLIQUES**
Marsida BANDILLI

SECTEUR DE LA CONSTRUCTION



9%
du PIB de l'Union
européenne



3,4 millions
d'entreprises
dans le secteur



18 millions
de travailleurs
dans le secteur

LES JEUNES & LES FEMMES DANS LA CONSTRUCTION



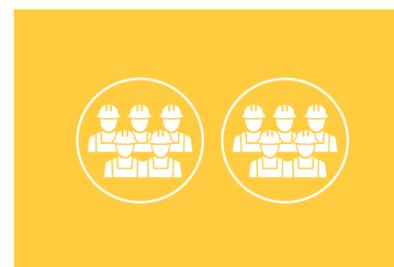
ENTREPRISES DE LA CONSTRUCTION EN EUROPE*



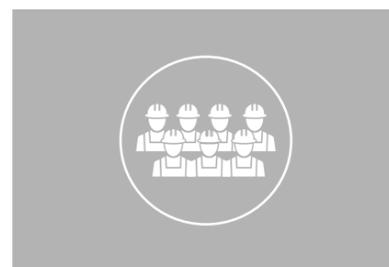
94,1%
Microentreprises
moins de 10 employés



5,3%
Petites entreprises
de 10 à 49 employés



0,5%
Moyennes entreprises
de 50 à 249 employés



0,1%
Grandes entreprises
plus de 250 employés

* par taille - Source: Eurostat 2015



RÉSULTATS & TENDANCES

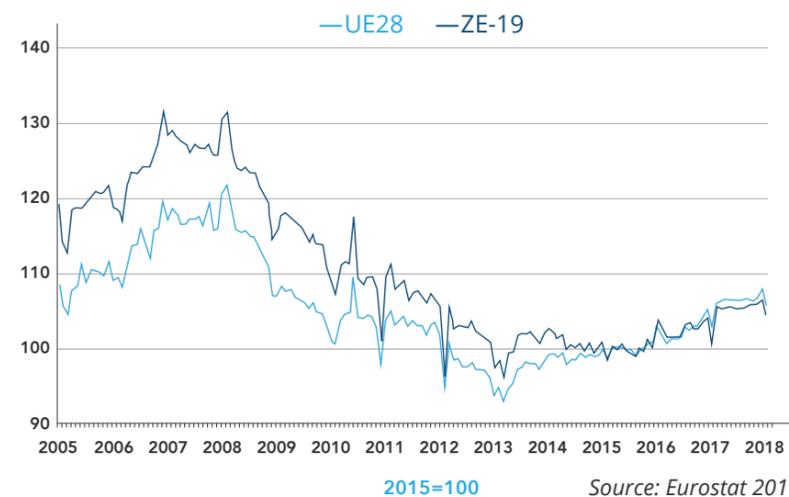
DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Jusqu'à la fin de 2006, la production de la construction en Europe a augmenté régulièrement mais la production a considérablement diminué suite à la crise économique et financière. Entre le printemps 2008 et le début de 2013, le niveau total de la construction dans l'UE-28 était sur un déclin plus ou moins constant. Néanmoins, il paraît évident que l'industrie de la construction est sur le chemin de la récupération depuis 2015, selon les données d'Eurostat et Euroconstruct, un réseau de centres de recherche spécialisés dans les questions économiques de la construction. L'augmentation récente de la demande de construction est en partie due à la croissance économique robuste et à ses implications positives sur le revenu des ménages, les profits des entreprises et l'état des finances publiques. De plus, les faibles taux d'intérêts, les flux migratoires internes (par exemple vers les zones urbaines), ainsi que le rattrapage du retard d'investissements accumulé depuis la crise financière soutiennent ces tendances positives.

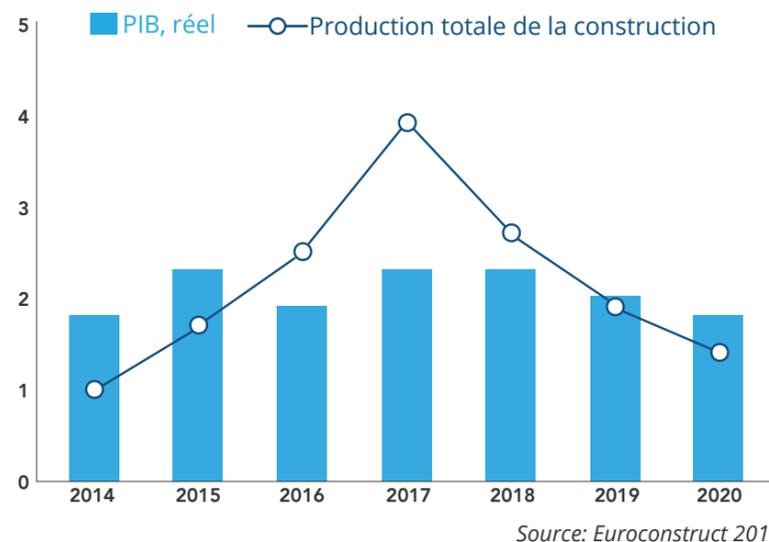
En 2017, la croissance de la construction en Europe a atteint son plus haut niveau depuis 2006: l'investissement dans la construction a enregistré sa troisième année consécutive de récupération, une croissance de 3,5% dans la zone euro (4,3% dans l'UE), mais sa contribution au PIB (aux alentours de 18%) est restée nettement inférieure au pic atteint en 2007. L'avenir de la construction s'annonce également prometteur: la croissance devrait rester forte en 2018 et ne ralentir que légèrement en 2019, avec une croissance de 2,3% et 2,0% tant dans l'UE que dans la zone euro, selon les prévisions économiques de la Commission européenne (voir [Prévisions économiques du printemps 2018](#)). Ces mêmes prévisions voient une croissance des investissements dans la construction dans la zone euro forte, de 3,2% en 2018 et 2019 (3,4% et 3,0% dans l'UE), avec tous les Etats membres participant à cette amélioration.

En résumé, le marché européen de la construction est entré dans une phase de reprise, mais attendre les niveaux d'avant-crise financière reste un objectif à long terme qui ne pourra être obtenu qu'avec un cadre réglementaire et financier adéquat.

PRODUCTION DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION



PIB ET PRODUCTION TOTALE DE LA CONSTRUCTION





DIRECTIVE SUR LE DÉTACHEMENT DES TRAVAILLEURS: UN ACCORD ÉQUILIBRÉ, MAINTENANT IL EST TEMPS DE SE CONCENTRER SUR L'APPLICATION

L'impact du détachement des travailleurs dans la construction est plus élevé que dans tout autre secteur: 40% du total des travailleurs détachés est actif dans la construction, ce qui signifie que ce phénomène représente 5% de la population active du secteur. Toutefois, les faiblesses réglementaires ont souvent conduit à des abus du marché et sociaux basés sur une concurrence salariale à la baisse. C'est pour cette raison qu'EBC a toujours plaidé en faveur de la révision de la directive sur le détachement afin de mettre fin à la concurrence déloyale entre entreprises de construction dans un même pays mais qui ne respectent pas les mêmes règles.

Le Parlement européen a approuvé le texte de compromis sur la révision de la directive sur le détachement des travailleurs, le 29 mai. En général, la révision constitue un compromis équilibré qui va dans la bonne direction en encourageant l'application dès le premier jour du détachement le principe de «à travail égal, salaire égal sur un même lieu de travail». De plus, EBC a salué le rôle national renforcé en matière de suivi et contrôle de la mise en œuvre donné aux États membres, tout comme la possibilité qui leur est donnée d'appliquer des conventions collectives spécifiques au niveau local ou sectoriel. Par ailleurs, l'accord révisé prévoit malheureusement une durée de détachement maximale 12 mois (avec une extension possible de 6 mois) qui ne reflète pas la réalité du marché: un réel détachement dure en moyenne 4 mois dans le secteur de la construction. Enfin, des préoccupations subsistent quant aux abus potentiels des agences de travail temporaire et l'occasion manquée d'exiger une relation contractuelle de travail préalable entre l'employé et l'entreprise de construction avant de commencer toute activité de détachement dans un autre pays.

Lorsque les règles révisées sur le détachement des travailleurs seront applicables dans 2 ans, il sera essentiel de garantir leur bonne mise en œuvre dans l'ensemble de l'Union européenne. EBC continuera à demander un meilleur système d'exécution au niveau européen avec l'espoir que cela se concrétisera avec la création de la nouvelle Autorité européenne du travail et la révision de la directive sur la coordination des systèmes de sécurité sociale.

EBC DEVIENT UN PARTENAIRE OFFICIEL DE LA CAMPAGNE 2018-2019 POUR DES LIEUX DE TRAVAIL SAINS PROMUE PAR L'OSHA SUR LES SUBSTANCES DANGEREUSES

En mai 2018, **EBC est devenue un partenaire officiel de la** nouvelle campagne européenne [2018-2019 pour des lieux de travail sains](#) de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) dans le but de promouvoir la prévention des risques liés à substances dangereuses sur le lieu de travail. L'exposition à des substances dangereuses est une préoccupation sérieuse dans le milieu de la construction, notamment à cause de la manipulation et utilisation fréquentes de produits chimiques, l'exposition à des liquides, fumées ou poussières cancérogènes, ou la libération de matériaux nocifs tels que l'amiante lors des travaux d'entretien ou de rénovation. EBC estime que la diffusion d'informations de haute qualité sur l'importance d'un environnement sain et sûr permettra de prévenir et de réduire les risques liés aux substances dangereuses et à l'exposition aux agents cancérogènes au travail.





© EBC

Le Président d'EBC Patrick Liébus rencontre l'eurodéputé Guillaume Balas, rapporteur de la révision des règlements de coordination des systèmes de sécurité sociale

COORDINATION DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ SOCIALE: PLAN À 12 POINTS DES PME ET ARTISANS DE LA CONSTRUCTION

Alors que la directive sur le détachement des travailleurs traite des conditions d'emploi des travailleurs détachés, les règles de coordination de la sécurité sociale visent à déterminer quel système de sécurité sociale s'applique, dans le cadre général de la mobilité professionnelle dans l'UE. Le cadre européen actuel pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, offre, cependant une trop grande latitude à la concurrence déloyale pour les PME de la construction et à un traitement injuste pour les travailleurs, privés de l'exercice effectif de leurs droits sociaux et du travail. De plus, le non-paiement des cotisations de sécurité sociale et des impôts représente une menace pour la pérennité financière des systèmes de sécurité sociale et l'ensemble des finances publiques des États membres. Pour ces raisons, EBC a été une grande supportrice de

la révision du règlement pour la coordination des systèmes de sécurité sociale (883/2004 et 987/2009) proposée par la Commission européenne avec pour but de donner aux autorités nationales les moyens appropriés pour vérifier le statut de la sécurité sociale des employés détachés et de remédier à toute pratique qui pourrait être injuste ou abusive. Dans cet esprit, EBC a avancé un [plan à 12 points](#) fondée sur trois piliers: 1) Les règles de sécurité sociale applicable aux travailleurs détachés devraient refléter la réalité du marché du travail ; 2) Des informations plus fiables et transparentes sur les formulaires A1 sont nécessaires; 3) L'application des règles de sécurité sociale devrait être améliorée au niveau national. Le plan à 12 points d'EBC vise à améliorer la proposition actuelle de la Commission, en espérant qu'il sera pris en considération lors des négociations politiques en cours entre le Parlement européen et le Conseil.



© BANNAFARSAI_STOCK/SHUTTERSTOCK.COM



UNE ALLIANCE EUROPÉENNE POUR L'APPRENTISSAGE PLUS FORTE ET PLUS LARGE

EBC a rejoint l'Alliance européenne pour l'apprentissage (EAfA) en 2015 pour renforcer l'offre, la qualité et l'image de l'apprentissage dans l'industrie de la construction. En effet, EBC soutient l'alliance EAfA en partageant des recommandations pour encourager les petites entreprises, leurs associations nationales et les PME de la construction à prendre des mesures pour promouvoir l'apprentissage, soutenir l'éducation et la formation professionnelle et l'entrepreneuriat, et encourager l'échange des meilleures pratiques en matière de systèmes d'éducation en milieu de travail.

LA NUMÉRISATION



SMARTER CONSTRUCTION,
STRONGER ECONOMY,
INCLUSIVE SOCIETY:
**THE EUROPEAN DIGITAL
CONSTRUCTION MANIFESTO**

Le Manifeste de l'Industrie européenne de la construction pour la numérisation

LA NUMÉRISATION: UN CATALYSEUR DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Les solutions numériques dans la construction ont un grand potentiel pour augmenter la productivité, réduire les coûts de construction, alléger les tâches lourdes et physiques, améliorer la collecte des données et l'analyse des performances énergétiques et réduire les coûts du cycle de vie des bâtiments. Comme 99,9% du secteur européen de la construction est composé de micro, petites et moyennes entreprises, la transformation numérique attendue du secteur de la construction est impossible sans l'implication de ces acteurs cruciaux; seule une transformation inclusive assurera le renforcement du secteur dans son ensemble.

Toutefois, la numérisation est un catalyseur et non pas un but en soi. Les outils numériques, comme le BIM, sont pertinents s'ils sont abordables, faciles d'accès et constituent une réelle valeur ajoutée pour les PME et les artisans de la construction. De plus, vu leur taille limitée, les PME manquent souvent d'experts internes familiers avec les outils numériques et ont donc besoin d'être aidées par la grande industrie, les architectes, les fabricants de produits et d'autres acteurs de la chaîne de valeur. Pour cette raison, EBC a commencé à collaborer intensivement avec tous les acteurs de la construction afin de permettre une transformation numérique réussie de l'industrie de la construction. Les meilleures pratiques montrent que quand les PME découvrent les outils numériques d'autres acteurs sectoriels, les probabilités sont plus élevées que ces outils soient utilisés à l'avenir dans le quotidien de ces mêmes PME. A la suite de cette coopération intense, EBC a activement contribué à l'élaboration du ["Manifeste numérique européen pour la construction: une construction plus intelligente, une économie plus forte, une société inclusive"](#), qui présente les priorités politiques principales de l'industrie de la construction dans le domaine numérique. Néanmoins, la coopération de la chaîne de valeur de la construction doit être associée à des cadres réglementaires et financiers européens et nationaux favorables afin de rendre la transformation numérique une réalité. C'est la raison pour laquelle EBC demande que **la numérisation du secteur de la construction soit une des priorités principales de l'agenda politique de l'UE**. Dans ce contexte, les PME et artisans de la construction soutiennent pleinement la mise en place d'un cadre financier pluriannuel pour l'après 2020 qui soutienne le leadership numérique de l'Europe au niveau mondial et la transformation numérique de l'industrie de la construction.

BIMWORLD
28 → 29 MARS 2018
ESPACE GRANDE ARCHE
PARIS LA DÉFENSE



Les 28 et 29 mars 2018, EBC a pris la parole sur la transformation digitale des PME de la construction à BimWorld Paris, organisé sous les auspices du Président de la République française Emmanuel Macron.

HOW CAN THE DIGITALISATION OF THE EU ENERGY RENOVATION SECTOR BOOST YOUTH EMPLOYMENT?

What benefits flow from a digitalised energy renovation market?



The construction sector is faced with an ageing workforce and skills shortage, while youth unemployment remains high across the EU. A digitalised and therefore more attractive energy renovation sector could provide the solution to both of these challenges.

How can the EU support tomorrow's digitalised energy renovation sector for youth?

- The post-2020 Multi-Annual Financial Framework (MFF), especially the European Social Fund (ESF), is crucial to provide:
- Digitalised Energy Efficiency Training:**
 - Upskill blue collar workers
 - Improve the quality of apprenticeships for young people
 - Complement the skills portfolio of more mature workers
 - Support to SMEs:**
 - Support SMEs' access to finance in order to facilitate their use of accessible digital tools and participation in data sharing platforms

92% of the construction sector is composed of micro-enterprises (less than 10 employees)

The EU must stand at the frontline of the energy renovation digitalisation curve in order to remain competitive

The Long-term National Renovation Strategies in the Energy Performance of Building Directive (EPBD) offer Member States the ideal opportunity to address youth unemployment and prepare our local workforce for tomorrow's digitalised labour market. A comprehensive, forward-looking National Renovation Strategy will deliver on the EU's Digital Agenda and boost Jobs and Growth for the next generations. Achieving a highly energy efficient building stock (known as Nearly Zero Energy Building NZEB) by 2050 is vital for the employment, prosperity and wellbeing of EU citizens and businesses.



EBC, FIEC et Renovate Europe ont publié une [infographie conjointe](#) pour informer sur "Comment la numérisation du secteur de la rénovation énergétique de l'UE peut-elle stimuler l'emploi des jeunes?". Cette initiative commune vise à encourager les institutions européennes à être les chefs de file de la numérisation de la rénovation énergétique afin de maintenir la compétitivité, lutter contre le chômage des jeunes, promouvoir les compétences numériques et obtenir un parc immobilier à haute efficacité énergétique.



© EuroACE



© EuroACE



© BIM Summit



© BIM Summit



© EBC

EBC a discuté du "Chômage des jeunes et la numérisation du secteur de la rénovation énergétique" lors d'un évènement organisé avec Renovate Europe et l'Intergroupe Jeunesse du Parlement européen, sous les auspices de l'eurodéputé Brando Benifei (S&D, Italie).

EBC a participé au Sommet européen BIM 2018 les 8 et 9 mars à Barcelone, Espagne

Philip van Nieuwenhuizen (Membre du CA d'EBC) intervenant aux Journées européennes de l'industrie

EBC, CECE, FIEC ET CPE ORGANISENT UN ATELIER SUR LA CONSTRUCTION NUMÉRIQUE PENDANT LES JOURNÉES EUROPÉENNES DE L'INDUSTRIE

Le 22 février 2018, quatre organisations majeures de la construction (EBC, CECE, Construction Products Europe et FIEC) se sont réunies pour la première fois au plus haut niveau politique pour co-organiser un atelier sur la construction numérique dans le cadre des Journées européennes de l'industrie. L'industrie européenne de la construction s'est rapprochée de sa vision d'une stratégie européenne commune pour la construction numérique.

ÉCONOMIE ET MARCHÉ INTÉRIEUR

RÉGIME SPÉCIAL POUR LA PETITE ENTREPRISE: LES EXONÉRATIONS DE TVA NE DEVRAIENT PAS CONDUIRE À UNE DISTORSION DU MARCHÉ

En janvier 2018, la Commission européenne a publié une proposition modifiant le régime spécial pour les petites entreprises, comprenant un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros au niveau européen, sous lequel les entreprises ont accès à des obligations de TVA simplifiées; un seuil national maximal de 85 000 EUR en vertu duquel les entreprises peuvent être exonérées des obligations en matière de TVA (chiffre d'affaires global de 100 000 EUR au niveau de l'UE); et une période transitoire maximale d'un an au cours de laquelle les petites entreprises, dépassant temporairement le seuil, peuvent continuer à profiter de l'exonération.

EBC a publié sa [position](#) sur cette question en juin 2018, dans laquelle elle se félicite de la proposition de la Commission de réduire davantage les obligations administratives pour les petites entreprises et en particulier l'alignement avec la définition des microentreprises pour ce qui concerne les mesures de simplification. Toutefois, EBC demande de modifier le seuil national maximum de 85 000 EUR, en vertu duquel les entreprises peuvent être exemptées des obligations en matière de TVA. Cela pourrait inciter les États membres à augmenter fortement leurs seuils actuellement applicables et à ouvrir ainsi la porte à une concurrence déloyale et à une distorsion du marché.

CARTE ÉLECTRONIQUE DES SERVICES: LE PARLEMENT EUROPÉEN PRÉVIENT DES RISQUES POUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

En janvier 2017, la Commission européenne a présenté une proposition de nouvelle «carte électronique des services» européenne dans le cadre d'un paquet législatif sur les règles régissant le marché unique des services. EBC a fait part de ses grandes préoccupations quant à la réelle valeur ajoutée de cette proposition, soulignant que la complexité du système aurait créé des risques d'abus et de concurrence déloyale dans le marché intérieur.

S'étant opposé à ce projet de législation pour son secteur, EBC a été soulagée que la carte électronique des services ait été rejetée par le Parlement européen en mars 2018. C'était un signal important que la liberté du marché intérieur, la création de règles du jeu équitables la prévention d'abus et de fraudes, ainsi que l'application de la loi, doivent aller de pair pour être efficaces et acceptables. Dans le même temps, il s'agit d'une claire indication que tous les efforts visant à développer et à renforcer ces aspects du marché intérieur de l'UE ont beaucoup plus de chances de réussir s'ils sont préparés en étroite coopération avec tous les acteurs représentatifs des secteurs industriels concernés.



TAUX DE TVA: LES INFORMATIONS SUR LES TAUX RÉDUITS DOIVENT ÊTRE RENFORCÉES POUR LIMITER LA COMPLEXITÉ ET RÉDUIRE LES CHARGES ADMINISTRATIVES

Dans le cadre du paquet de réformes annoncé dans le plan d'action TVA, la Commission européenne a publié une proposition concernant les taux de taxe sur la valeur ajoutée au début de 2018. Le projet de lignes directrices vise à permettre aux États membres d'appliquer un taux super-réduit de moins de 5% et une exemption de TVA, en plus des deux taux réduits que les États membres peuvent déjà adopter. Afin d'éviter une concurrence déloyale, la Commission demande un taux de TVA moyen pondéré d'au moins 12% et a introduit une liste de biens et services pour lesquels des taux réduits ou nuls ne peuvent être appliqués. EBC soutient les taux de TVA bas et encourage les États membres à les utiliser davantage afin de rénover le parc immobilier de l'Union européenne, comme indiqué dans son [position](#). Cependant, il est important de garder à l'esprit qu'une grande diversité de taux de TVA peut entraîner une augmentation des charges administratives et des coûts de mise en conformité pour les PME. Il est donc important de limiter la complexité pour les artisans et les PME, en particulier ceux engagés dans les régions frontalières, en publiant et en actualisant en permanence des informations facilement accessibles sur la TVA dans les 24 langues. En outre, EBC demande à la Commission de préciser qu'un taux unique de TVA - réduit ou normal - devrait être appliqué indépendamment du fait que l'acheteur soit une personne privée ou une entreprise.

MARCHÉS PUBLICS: LES ÉTATS MEMBRES DOIVENT VEILLER À CE QUE LES PME NE SOIENT PAS DÉSAVANTAGÉES

En octobre 2017, la Commission européenne a proposé un paquet non législatif pour aider les autorités publiques à utiliser les marchés publics de manière plus stratégique afin d'obtenir une meilleure valeur pour les contribuables et atteindre les objectifs environnementaux, sociétaux et technologiques lors de l'achat de biens et services.

Étant donné que les marchés publics dans l'UE représentent plus de 14% du PIB, EBC est heureuse de voir que la Commission prendra des mesures pour actualiser les orientations sur les marchés publics écologiques et sociaux et fournir des orientations sur les marchés publics innovants; favoriser l'échange de bonnes pratiques en matière de marchés publics stratégiques; lancer des projets pilotes pour stimuler la participation des PME grâce à des intermédiaires commerciaux et de courtiers en innovation; et introduire une formation pilote sur les «politiques favorables aux PME dans les centrales d'achat». Toutefois, EBC est fortement préoccupée par le fait que la mise en œuvre de la directive sur les marchés publics de certains États membres exclut de nombreuses PME des appels d'offres publics parce que les critères environnementaux sont utilisés dans le cadre des critères d'attribution plutôt que dans les conditions préalables, ce qui désavantage fortement les PME de la construction dans les appels d'offres publics.



POLITIQUES PME

DÉFINITION DES PME: DAVANTAGE D'ATTENTION AU SOUTIEN POUR LES MICROENTREPRISES EST NÉCESSAIRE

En février 2018, la Commission européenne a ouvert une consultation publique dans le cadre du processus d'évaluation et éventuellement de révision de certains aspects de la définition des PME. Actuellement, la définition classe trois types de PME: microentreprises – moins de 10 personnes employées et un chiffre d'affaires ou un total du bilan inférieur à 2 million d'euros; petites entreprises – moins de 50 personnes employées et un chiffre d'affaires ou un total du bilan inférieur à 10 millions d'euros; moyennes entreprises – moins de 250 personnes employées et un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 43 millions d'euros.

Vu l'importance du sujet pour les PME de la construction, EBC a participé à la consultation et a publié sa [position](#), laquelle souligne que la définition existante des PME est toujours adaptée à son objectif car elle couvre ces entreprises confrontées aux mêmes défis que les autres acteurs du marché (par exemple les charges administratives et l'accès au financement, à l'innovation ou aux marchés publics) mais ont moins de capacités pour y faire face. Au lieu d'élargir la définition de PME pour inclure des entreprises plus grandes, EBC demande qu'un plus gros accent soit mis sur les microentreprises dans l'élaboration des politiques et les programmes de l'UE, une meilleure distinction entre les microentreprises et les travailleurs indépendants, et la publication de données vérifiées sur la participation de chaque type de PME aux programmes de l'UE.

FORUM CONSTRUCTION DE L'UEAPME

Depuis 2008, EBC dirige le Forum Construction de l'UEAPME, qui rassemble les membres horizontaux et sectoriels de l'UEAPME deux fois par an pour discuter des questions d'une importance particulière pour les PME et artisans du bâtiment. La directive sur la performance énergétique des bâtiments, la directive sur les produits de construction, la carte électronique de services, le paquet sur l'économie circulaire et les défis généraux concernant la normalisation ont constitué les principales questions débattues.

En novembre 2017, EBC et l'UEAPME ont co-organisé un événement sur les possibilités et exemples de financement de projets par l'UE dans le cadre du Forum Construction. L'événement s'est concentré sur des programmes européens tels que Horizon2020, Interreg et Erasmus+, et était destinée à offrir aux participants un aperçu général de quand, où et comment les PME du secteur de la construction et leurs organisations nationales peuvent s'engager dans des projets européens, trouver de l'inspiration pour d'éventuels projets futurs, mais aussi des conseils et astuces pratiques pour la soumission de projets.



POLITIQUES DE TRANSPORT

RÈGLES SUR LES TEMPS DE CONDUITE ET LES TACHYGRAPHES: LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION DEVRAIT BÉNÉFICIER D'EXEMPTIONS NATIONALES

En mai 2017, la Commission européenne a publié une proposition modifiant les réglementations sur les temps de conduite quotidiens et hebdomadaires maximaux, les pauses minimales et les périodes de repos quotidiennes et hebdomadaires, ainsi que sur le positionnement au moyen de tachygraphes, dans le cadre du paquet "L'Europe en mouvement". L'objectif de la proposition est de corriger les insuffisances actuelles et d'améliorer les conditions de travail et commerciales dans le secteur.

Les PME de la construction sont fortement touchées par ces règles, bien que le transport ne soit pas leur activité principale. Ceci vient du fait qu'ils transportent des matériaux de construction, des équipements et des machines dans une zone géographique limitée aux fins d'un site de construction spécifique. Donc, EBC estime que le secteur de la construction devrait bénéficier des mêmes dérogations nationales que, par exemple, l'agriculture, l'horticulture et la sylviculture. En outre, EBC perçoit les discussions sur l'inclusion des véhicules utilitaires légers (VUL) comme essentielles, car cela augmentera les charges administratives et financières. Par conséquent, EBC encourage les décideurs politiques à ne pas inclure ces véhicules dans la législation. Les PME et artisans de la construction (par exemple les plombiers et les menuisiers) sont déjà confrontés à des défis lourds et coûteux à cause de cette législation. Dans certains cas, un champ étendu de la législation pourrait même menacer les entreprises de fermeture en raison des charges financières et administratives plus élevées.



ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT



EPBD ET DEE: UN CADRE JURIDIQUE SOLIDE NÉCESSITE UNE BONNE MISE EN ŒUVRE ET DES EFFORTS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS

En novembre 2016, la Commission européenne a dévoilé le paquet «Une énergie propre pour tous les européens», comprenant entre autres des propositions visant à modifier la directive sur la performance énergétique des bâtiments (EPBD) et la directive sur l'efficacité énergétique (DEE).

EBC a salué la révision de la directive EPBD comme une étape importante pour réduire la consommation d'énergie du parc immobilier et renforcer le secteur de la rénovation. Par conséquent, EBC a publié une [position](#) sur la directive EPBD et est resté en étroit contact avec les députés européens, les représentants des représentations permanentes et la Commission européenne au cours des discussions et des négociations interinstitutionnelles. En plus de cela, EBC a participé à diverses conférences afin de souligner la position des PME de la construction ainsi que le rôle positif qu'une EPBD forte pourrait offrir en matière d'emploi et de croissance aux PME de la construction. Compte tenu du travail considérable investi dans le sujet, EBC est très heureuse de voir que l'accord final conclu en mai 2018 comprend des mécanismes pour l'agrégation de projets, impliquant dès lors davantage les PME, une meilleure mobilisation de l'investissement en réduisant les risques perçus et en utilisant le financement public pour générer des investissements du secteur privé, des incitations financières précoces pour les propriétaires privés afin de les encourager à rénover, la collecte et la diffusion des meilleures pratiques, et un accent continu sur les solutions de rechange aux inspections des systèmes de chauffage et de climatisation, comme la maintenance.

En outre, EBC soutient l'engagement général de l'Union européenne en matière d'efficacité énergétique pour garantir que les objectifs du cadre 2030 et des engagements internationaux dans le cadre de la COP21 soient atteints, par conséquent appréciant la révision du DEE. EBC a donc publié une [position](#) en mars 2017, appelant à la prolongation de l'obligation d'économies annuelles de 1,5% jusqu'en 2030 et peut-être au-delà, à un engagement clair en faveur de l'efficacité énergétique et donc une voie claire pour les besoins d'investissement et plus d'ambition concernant la rénovation des bâtiments publics.



Le 24 octobre, Eugenio Quintieri, Secrétaire général d'EBC, a pris la parole lors du séminaire «Concerted Action EPBD» sur les compétences professionnelles pour les bâtiments éco-énergétiques, qui s'est tenu à Bucarest



© MEMORIESSTOCKER/SHUTTERSTOCK.COM



Energy efficient Mortgages Action Plan

ÉCONOMIE CIRCULAIRE: LES PME DEVRAIENT DISPOSER DE MOYENS APPROPRIÉS POUR ASSURER UNE TRANSITION RÉALISTE

En décembre 2015, la Commission européenne a publié quatre propositions modifiant, entre autres, la directive sur les déchets et la directive sur la mise en décharge des déchets, dans le cadre du paquet économie circulaire. L'objectif principal de ce paquet est d'aider les entreprises et les consommateurs européens à faire la transition vers une économie plus forte et plus circulaire où les ressources sont utilisées de manière plus durable. En gardant à l'esprit que le secteur de la construction est responsable d'environ 35% des déchets générés dans l'UE, la contribution des artisans et des PME du bâtiment est fondamentale pour un nouveau modèle d'économie circulaire.

Dans ce cadre, EBC a publié sa [position](#) appelant à une transition réaliste. EBC estime que la révision des directives déchets et mise en décharge des déchets est essentielle pour l'environnement et soutient dès lors les actions visant à réduire la production de déchets et encourager le tri, la réutilisation et le recyclage lorsque cela est techniquement faisable et rentable. Dès lors, il est essentiel de fournir aux PME les moyens appropriés pour s'assurer du succès du cadre législatif et soutenir leurs efforts continus pour minimiser et recycler les déchets émergents à tout moment. Par conséquent, EBC craint que la responsabilité élargie des producteurs proposée n'entraîne des coûts administratifs et économiques élevés et non proportionnels pour les PME. Les cibles supplémentaires possibles pour les déchets de construction et de démolition et leurs fractions spécifiques d'ici 2024 pourraient ne pas tenir compte des efforts déjà consentis ou de l'accès limité aux meilleures techniques disponibles, en particulier pour les micro et petites entreprises de construction.

EEMAP

EBC est engagée dans le Plan d'action pour les prêts hypothécaires réservés à l'efficacité énergétique (EeMAP) de la Fédération hypothécaire européenne / European Covered Bond Council, axé sur la création d'une «hypothèque pour l'efficacité énergétique» standardisée, selon laquelle les propriétaires de bâtiments sont incités à améliorer l'efficacité énergétique de leurs immeubles ou acquérir une propriété déjà économe en énergie grâce à des conditions de financement préférentielles liées à l'hypothèque. En mai 2018, EBC a rejoint le projet pilote EeMAP.



EBC REJOINT LA CAMPAGNE «SMALL IS BEAUTIFUL» POUR SOUTENIR LES INSTALLATIONS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE À PETITE ÉCHELLE

EBC a rejoint le 23 mai à la campagne «Small is Beautiful» initiée par diverses associations européennes pour inciter les décideurs politiques à reconnaître les spécificités des petites installations d'énergies renouvelables et de cogénération dans le cadre réglementaire pour l'organisation du marché de l'électricité. Les principaux objectifs de la campagne sont de préserver les régimes d'acheminement et d'accès prioritaires actuels ainsi que l'exemption des responsabilités d'équilibrage pour les installations de cogénération à petite échelle, renouvelables et très efficaces. Les installations renouvelables à petite échelle soutiendront le leadership industriel de l'Europe dans les technologies d'énergie propre, tout en veillant à ce que les avantages soient saisis par toutes les couches de la société. De plus, elles créent des emplois qualifiés, locaux et non transférables dans le secteur de la construction.

NORMALISATION



LE RÔLE STRATÉGIQUE D'EBC COMME REPRÉSENTANT DES PME DE LA CONSTRUCTION DANS LA NORMALISATION

Small Business Standards (SBS) est une association européenne sans but lucratif cofinancée par la Commission européenne, les États membres de l'AELE et ses membres. Son objectif est de représenter et défendre les intérêts des petites et moyennes entreprises dans le processus de normalisation au niveau européen et international. En sensibilisant les PME européennes, SBS veille à ce qu'elles soient représentées dans la normalisation. EBC estime qu'il est nécessaire de promouvoir la normalisation auprès des PME impliquées dans l'industrie de la construction. Nous collaborons avec SBS pour apporter une contribution positive à la normalisation et, en même temps, nous représentons SBS dans les forums et les comités techniques liés à la construction. Dans ce cadre, EBC assiste les membres et les experts de SBS dans la mise en œuvre du règlement sur les produits de construction (RPC), un acte législatif important qui établit des conditions harmonisées pour la commercialisation des produits de construction.

EBC préside le Forum construction de SBS, un événement annuel qui traite des questions d'intérêt pour les PME impliquées dans la normalisation tout en identifiant de nouvelles possibilités de collaboration. Le dernier SBS Construction Forum, entièrement consacré aux défis et aux opportunités de la réglementation des produits de construction (CPR) pour les PME, s'est tenu le 11 octobre 2017 à Bruxelles.

LES EXPERTS D'EBC

SBS a nommé 57 experts en 2017, qui suivent les activités de normalisation d'un éventail de plus en plus diversifié de secteurs, dont la construction. EBC coordonne le travail des experts en normalisation de SBS impliqués dans la construction et contribue activement à la rédaction de normes grâce au travail d'Adam Pinney qui participe aux réunions du CEN TC 241, traitant de la normalisation du plâtre et ses produits, et de son groupe de travail. En outre, EBC dirige stratégiquement les activités de SBS sur les maquettes numériques (le BIM) en contribuant aux travaux du CEN TC 442, chargé de la normalisation du BIM.

RÈGLEMENT SUR LES PRODUITS DE CONSTRUCTION

Le règlement de l'UE sur les produits de construction est l'une des législations les plus importantes dans le domaine de la construction, qui définit les conditions légales selon lesquelles les produits peuvent circuler librement dans l'Union européenne. L'acte législatif, entré en vigueur en 2013, a rendu le marquage CE obligatoire dans toute l'UE. Le RPC traite principalement de la relation entre les fabricants de produits et les autorités de surveillance du marché et ne couvre qu'indirectement la relation entre les fabricants et les utilisateurs de produits de construction. Les exigences et dispositions reflétées dans le règlement ont cependant un impact sur les prescripteurs/utilisateurs de produits, en particulier les PME, qui représentent la majorité des membres d'EBC.

Depuis 2016, la Commission européenne évalue les performances du CPR dans le but de fournir une comparaison factuelle des différentes options pour l'avenir, en vue de prendre la décision de réviser, ne pas réviser ou abroger le RPC. À la suite de l'évaluation de la Commission, EBC a publié sa [position](#) assortie d'une note technique et de suggestions concrètes en guise de contributions au processus d'examen du RPC.

SUGGESTIONS D'EBC POUR UNE APPLICATION DU RPC ADAPTÉE AUX PME

- **L'APPORT D'INFORMATIONS SUR LES PERFORMANCES DES PRODUITS DE CONSTRUCTION:**
Les efforts des PME devraient être minimisés en mettant à disposition un seul document fournissant toutes les informations pertinentes sur le produit
- **EXEMPTIONS ET PROCÉDURES SIMPLIFIÉES DU RPC:**
Les exemptions et les procédures simplifiées (articles 5, 37 et 38) devraient être clarifiées afin d'être pleinement utilisées par les petites et moyennes entreprises
- **LE CONTENU ET LA QUALITÉ DES NORMES DE RPC :**
Les simplifications des normes européennes harmonisées (hEN) doivent être préservées et mieux connues par les PME. De plus, elles devraient inclure des méthodes d'évaluation moins onéreuses mais tout aussi robustes, comme les tests
- **EXIGENCES NATIONALES POUR LE POST-MARQUAGE CE:**
Les normes européennes harmonisées devraient être exhaustives afin de réduire autant que possible le besoin d'exigences nationales supplémentaires pour un marquage-CE ultérieur
- **SURVEILLANCE DU MARCHÉ:**
Les autorités de surveillance du marché devraient être prêtes à intervenir plus fréquemment et plus activement pour prévenir les cas de produits potentiellement dangereux et de concurrence déloyale
- **ACCÈS À LA NORMALISATION ET AUX NORMES:**
Toutes les parties prenantes devraient être représentées de manière adéquate dans la normalisation, et les contraintes réglementaires et financières liées à l'application des normes devraient être réduites

INTERMAT 2018: SBS ET EBC METTENT L'ACCENT SUR L'IMPORTANCE D'ENGAGER LES PME DANS LA NUMÉRISATION ET LA NORMALISATION

Le 24 avril, Small Business Standards (SBS) et buildingSMART International ont organisé la conférence "Pourquoi les normes ouvertes sont-elles un moyen d'accéder au BIM pour les PME?", lors d'INTERMAT, un salon international de la construction et des infrastructures à Paris qui a compté plus de 1500 exposants d'équipements, matériaux et solutions pour les travaux de génie civil et de construction. Eugenio Quintieri a participé à la conférence en représentation de SBS, aux côtés de buildingSMART International et de l'organisation française de normalisation AFNOR. À cette occasion, EBC a échangé son point de vue sur l'importance d'openBIM pour les PME de la construction et sur la manière de mieux les impliquer dans le processus de normalisation.



Eugenio Quintieri, Secrétaire Général d'EBC, intervenant sur le BIM à INTERMAT 2018

LES PARTNERAIRES

© REDPIXEL.PL/SHUTTERSTOCK.COM



EBC PRÉSIDE LE FORUM CONSTRUCTION DE L'UEAPME

Depuis 2008, EBC dirige le Forum Construction de l'UEAPME; ce comité sectoriel est présidé par Philippe Van Nieuwenhuizen (AFNL, Pays-Bas) au nom d'EBC. Le Forum se réunit deux fois par an afin de discuter des développements politiques les plus importants affectant les artisans et les PME de la construction. Plusieurs associations européennes sectorielles ainsi que des associations nationales membres de l'UEAPME prennent part au Forum.

EBC a contribué en tant que co-organisateur à l'évènement de l'UEAPME sur les possibilités de financement par l'UE du 23 novembre 2017, en mettant l'accent sur les opportunités pour les acteurs de l'industrie de la construction.



COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN

Le Président d'EBC Patrick Liébus a été nommé pour un mandat de 5 ans au Comité économique et social européen (CESE) en octobre 2015. Il participe aux sections Marché intérieur et Affaires sociales du CESE en représentation de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) et de l'Union des entreprises de proximité (U2P) de France. Le chargé d'affaires publiques d'EBC Fernando Sigchos Jiménez a été nommé comme son suppléant.



SBS - SMALL BUSINESS STANDARDS

EBC croit réellement et a contribué à la création de Small Business Standards SBS. En plus d'être un membre fondateur, le secrétaire général d'EBC, Eugenio Quintieri, siège au conseil d'administration de SBS. SBS représente les PME dans les processus de normalisation européens et internationaux avec un impact sur l'industrie de la construction et d'autres secteurs pertinents. EBC est le coordinateur des activités liées à la construction dans la normalisation pour SBS, mais est également en charge du Forum construction de SBS où les experts se rencontrent pour discuter des dernières avancées dans la normalisation.



COMITÉS TECHNIQUES DU CEN

Le responsable technique de la normalisation au sein d'EBC, Adam Pinney, contribue aux travaux du CEN TC 241 sur la normalisation du plâtre et de ses produits. En outre, EBC dirige stratégiquement les activités de SBS sur le BIM en contribuant aux travaux du CEN TC 442 chargé de la normalisation des maquettes numériques.

COMITÉ PERMANENT DE LA CONSTRUCTION

EBC a acquis un statut d'observateur au sein du Comité permanent de la construction en 2004. Ce comité a été créé sur la base du Règlement sur les produits de construction RPC. Présidé par le Chef de l'unité Construction de la DG GROW et composé de représentants désignés par les Etats membres et des organisations pertinentes, ce comité examine la mise en œuvre et l'application pratique de la directive RPC. EBC a également le statut d'observateur au sein du Groupe consultatif du Comité permanent de la construction, ainsi que dans d'autres comités politiques et techniques au niveau européen.

COMITÉ DE DIALOGUE SOCIAL EUROPÉEN DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Le Comité de dialogue social européen du secteur de la construction a été créé en 1999 par la FIEC (Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction) et la FETBB (Fédération Européenne des Travailleurs du Bâtiment et du Bois). EBC a rejoint ce comité en 2007 en tant qu'observateur au sien de la délégation des employeurs.